



Direction départementale des finances publiques  
du Finistère  
Pôle d'Évaluation Domaniale  
Le Sterenn  
7A Allée Urbain Couchouren  
CS 91709  
29107 Quimper Cedex  
BALF : ddfip29.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
21POUR NOUS JOINDRE :  
Affaire suivie par : Brigitte RUMAIN  
Téléphone : 02 98 00 02 47  
courriel : brigitte.rumain@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. DS : 3724828

A QUIMPER LE 17/03/2021

M. LE MAIRE  
Mairie  
PL DE L EVECHE  
29250 SAINT-POL-DE-LEON

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

**Désignation du bien :** Ancien chemin rural d'une emprise de 969 m<sup>2</sup>

**Adresse du bien :** Kerlosquet Vras - SAINT-POL DE LEON

**Valeur vénale :** 1 938 €

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

**Demandeur :** COMMUNE DE SAINT-POL DE LEON  
**affaire suivie par :** BELLEC Murielle, chargée d'urbanisme

### 2 – DATE

de consultation : 01/03/2021  
de réception : 01/03/2021  
de visite :  
de dossier en état : 01/03/2021

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Régularisation de limites

Demande de valeur vénale en vue d'une cession d'un ancien chemin rural destiné à être intégrée à une propriété bâtie à usage d'habitation appartenant aux conjoints JAUEN;

Les références parcellaires de la propriété, à cheval sur 2 communes, sont :

SAINT-POL-DE-LEON BD 280- 428- 429

PLOUENAN B 130-791-792

### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Domaine public communal ( 969 m<sup>2</sup>) sur ST POL DE LEON

Description du bien : Ancien chemin communal situé à cheval sur les communes de Saint-Pol de Léon et PLOUENAN destiné à être intégré à une propriété bâtie à usage d'habitation

Le chemin a été intégré à un terrain d'agrément constituant un jardin avec un étang.

La surface de l'emprise sur la commune de PLOUENAN est de 634 m<sup>2</sup>.

La surface de l'emprise sur la commune de SAINT-POL-DE-LEON est de 969 m<sup>2</sup>.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : commune de PLOUENAN

Situation d'occupation : Libre

## 6 – URBANISME - RÉSEAUX

Zonage A

## 7 – DATE DE RÉFÉRENCE

## 8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Évaluation selon la méthode par comparaison

La valeur vénale des emprises peut être fixée comme suit :

DP PLOUENAN 634 m<sup>2</sup>            1268 €

DP ST POL DE LEON 969 m<sup>2</sup>        1938 €

Une marge d'appréciation de 10 % peut être envisagée.

## 9 – DURÉE DE VALIDITÉ

2 ans

## 10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques  
et par délégation,  
l'inspectrice des finances Publiques



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Brigitte RUMAIN

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.